

Délibération du Conseil de Communauté

Extrait du registre des délibérations du Conseil de Communauté

Membres élus : 78
Membres en fonction : 78
Membres présents : 50
Membres absents : 28
Procurations : 13

Séance du 14 juin 2023
L'an deux-mille-vingt-trois, le mercredi 14 du
mois de juin, à 18 h, le Conseil de
Communauté, légalement convoqué, s'est
réuni au Centre de Secours Principal des Trois
Frontières, sous la Présidence de M. Jean-Marc
Deichtmann, Président de Saint-Louis
Agglomération

Date de convocation : 08/06/2023
Date de transmission : 20/06/2023
Date de mise en ligne : 21/06/2023

Présents :

M. ADRIAN Daniel, Mme BACH Céline, M. BOHLY Dominique, M. CAPON Patrick, Mme CHOQUET Sylvie, M. DEICHTMANN Jean-Marc, M. DELMOND Max, Mme DINTEN Françoise, M. FERON Jules, Mme FRANCOIS Christine, M. FUCHS Gilbert, M. FUCHS Serge, Mme GANGLOFF Karin, M. GASSER Lucien, M. GINDER Philippe, M. GISSY Bertrand, M. JUCHS Bernard, M. KANNENGIESER Bernard, M. KASTLER André, M. KERN Gérard, Mme KIBLER-KRAUSS Sabine, M. KNIBIELY Philippe, Mme KUNTZ Valérie, M. LATSCHA Gaston, Mme LEFEBVRE Martine, M. LITZLER Thierry, M. MEYER Jean-Paul, M. MILINTENDA Carmelo, M. PFENDLER Pierre, M. PISARONI Gabriel, M. RIBSTEIN André, Mme RINQUEBACH Ariane, M. RODDE Stéphane, Mme ROSSE Christiane, M. ROUDAIRE Joël, M. SCHACHER Francis, M. SCHICCA Daniel, M. SCHICKLIN Julien, Mme SCHMIDIGER Pascale, M. SCHMITTER Bernard, M. STRICH Vincent, M. SIBOLD Clément, M. STRIBY Patrick, Mme TRENDEL Isabelle, M. UEBERSCHLAG André, Mme WILLER Christèle, Mme WOGENSTAHL Nadine, Mme ZAKRZEWSKI Valérie, M. ZELLER Thomas, M. ZINNIGER Roger

Absents excusés :

M. BACHMANN Florian (pouvoir à M. KNIBIELY Philippe), M. BAUMLIN Christian, Mme CAZES Hélène, Mme CHAPPEL Josiane (pouvoir à M. LATSCHA Gaston), M. ECKES Raymond, Mme FERRANDEZ Françoise, M. GABRIEL Guillaume, Mme GERTEIS Stéphanie (pouvoir à Mme CHOQUET Sylvie), M. GIEGELMANN Hubert, Mme HELGEN Sandrine, M. KAHRIC Franck, M. MARTIN Anthony, M. MULLER Hubert (pouvoir à M. DEICHTMANN Jean-Marc), M. MULLER Jean-Luc (pouvoir à M. GINDER Philippe), M. MUNCH Paul-Bernard, Mme MUTH Sandra (procuration à M. ZELLER Thomas), M. OTMANE Rémy, M. PILLERI Angelo (pouvoir à M. STRICH Vincent), Mme RAMASSAMY-BELLAMY Thurianna (pouvoir à M. KASTLER André), Mme SFEIR Lola (pouvoir à M. SCHMITTER Bernard), Mme SCHMITT-MEYER Sandrine (pouvoir à M. MEYER Jean-Paul), M. SCHOTT Jean-Louis, Mme SORET VACHET-VALAZ Rachel (pouvoir à M. JUCHS Bernard), Mme STRAUMANN-HUMMEL Jocelyne (pouvoir à M. GISSY Bertrand), Mme TCHEKOUTIO-TAISNE Aline, M. TSCHAMBER Yves, M. TURRI Pascal, M. WIEDERKEHR Denis, M. WOLGENSINGER André (pouvoir à M. SCHICKLIN Julien)

Secrétaire de séance :

Mme SCHMIDIGER Pascale

7^{ème} QUESTION

Attribution de fonds de concours (DELIBERATION n°2023-089)

Par délibération du 26 mai 2021, le Conseil de Saint-Louis Agglomération a approuvé le règlement d'attribution et de gestion des fonds de concours pouvant être versés à ses communes membres.

En se référant à ce règlement et sur avis favorable du Bureau, il est proposé au Conseil de Communauté d'attribuer les fonds de concours sur l'enveloppe normée suivants :

01. Un fonds de concours de 18 562,00 € HT à la commune de BARTENHEIM pour financer l'achat d'un véhicule utilitaire électrique Etlander. Cette acquisition, d'un montant global de 42 124,00 € HT est éligible au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

02. Un fonds de concours de 12 074,35 € HT à la commune de BARTENHEIM pour financer la désimperméabilisation des sols dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Square Pour Tous. Ces travaux, d'un montant global de 269 800,00 € HT est éligible au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux de désimperméabilisation de sols » ;

03. Un fonds de concours de 18 935,00 € HT à la commune de BARTENHEIM pour financer l'installation d'une aire de jeux et d'un espace fitness adulte dans le cadre des travaux d'aménagement d'un Square Pour Tous. Ces travaux, d'un montant global de 54 100,00 € HT est éligible au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux » ;

04. Un fonds de concours de 1 713,00 € HT à la commune de HEGENHEIM pour financer le remplacement chaudière gaz au local professionnel situé 7 rue du ruisseau. Ces travaux, d'un montant global de 3 426,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

05. Un fonds de concours de 3 483,26 € HT à la commune de KEMBS pour financer le passage en luminaires LED de la totalité de l'éclairage intérieur du stade Rhéna. Ces travaux, d'un montant global de 6 966,52 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

06. Un fonds de concours de 455,50 € HT à la commune de MAGSTATT-LE-BAS pour financer le remplacement de deux luminaires LED rue de l'église. Ces travaux, d'un montant global de 911,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

07. Un fonds de concours de 31 055,00 € HT à la commune de MICHELBACH-LE-HAUT pour financer l'aménagement d'une aire de jeux. Ces travaux, d'un montant global de 62 110,00 € HT est éligible au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies d'aménagement et aménagement d'aires de jeux » ;

08. Un fonds de concours de 660,00 € HT à la commune de RANSPACH-LE-HAUT pour financer la mise en place d'horloges astronomiques sur les armoires d'éclairage public. Ces travaux, d'un montant global de 1 320,00 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

09. Un fonds de concours de 12 564,00 € HT à la commune de VILLAGE-NEUF pour financer l'acquisition d'un véhicule électrique Goupil. Cette acquisition, d'un montant global de 32 628,31 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique » ;

10. Un fonds de concours de 94 212,00 € HT à la commune de VILLAGE-NEUF pour financer la mise en place d'une pompe à chaleur eau/eau lors de la construction de la crèche. Ces travaux, d'un montant global de 2 028 955,74 € HT sont éligibles au titre de la sous-enveloppe normée rubrique « études suivies de travaux et travaux d'efficacité énergétique ».

Après délibération, le Conseil de Communauté

☞ approuve à l'unanimité ces propositions.

La Secrétaire de séance,

Pascale SCHMIDIGER

Pour extrait conforme,
Saint-Louis, le 16 juin 2023

Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN

